



A TOUS PNC AIR FRANCE

☎ 01 41 56 40 76/77

✉ navigants@unac.asso.fr

Septembre 2015

CHEF DE CABINE : ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION

Une **évolution réglementaire européenne** depuis le 1er mai 2015, restreint désormais la possibilité d'utiliser des HST en "Faisants-Fonction CC" pour palier à l'indisponibilité d'un Chef de Cabine.

Cela aurait pû (dû) être l'occasion d'avancées pour le PNC, malheureusement, encore une fois, **l'entreprise choisit la facilité et la division.**

Joachim COURSIMAULT
Délégué Syndical



QUELLES IMPLICATIONS ?

Il y aura toujours des cas d'**absence imprévisible de C/C au jour J** : une exploitation fortement dégradée, un pic d'absentéisme, ou un débarquement en cours de rotation qui ne peut être remplacé suite à la pénurie de C/C en réserve.

Avec cette évolution, AF ne pourra plus déclencher un HST en FCC sur Court et Moyen courrier, comme elle le pratiquait jusqu'ici, et le risque d'annulation de vols à cause de l'indisponibilité de Chefs de Cabine augmente donc.

S'il se limite au Court et Moyen-Courrier, c'est que sur Long-Courrier les Chefs de Cabine sont déjà, aux yeux de la réglementation, des **Responsables de Cabine**, et pourront donc remplacer les CCP au pied levé. Il suffit d'un responsable cabine par avion.

Pour y faire face la Direction du PNC ne choisit pas de s'attaquer au **dimensionnement de l'effectif des maîtrises** comme elle le devrait, mais s'appuie sur une possibilité offerte par les textes : apporter un **complément de formation, mais seulement à CERTAINS HST**, afin de pouvoir les utiliser réglementairement.

Ce choix est provocateur dans le contexte actuel de pression sur l'emploi.

Les modalités de mise en place de cette formation ne le sont pas moins...

ÇA VA PAS ÊTRE POSSIBLE !

Nous ne sommes pas d'accord avec le choix d'un **volontariat validé par le management**. Les 2 critères "d'exclusion" seraient ainsi un niveau Sécurité des Vols inadéquat ou un retour de longue absence (maladie, maternité, etc...) !??

Non pas que nous n'ayons pas confiance en notre encadrement pour ménager les PNC en difficulté, en leur évitant de se retrouver face à une situation potentiellement anxiogène, mais **de quel droit excluerait-on de ce dispositif des collègues qui par ailleurs peuvent tout à fait passer des sélections CC?!**

Dans les modalités d'accès à l'emploi Chef de Cabine de notre Accord Collectif il existe des **critères administratifs bien encadrés** et plus pertinents.



Loin de nous l'idée de faire des procès d'intention, mais **comment ne pas redouter que l'entreprise sous-dimensionne ses besoins en Chefs de Cabine ?**

Il serait en effet très (trop) tentant pour la Production et le suivi PNC de privilégier le déclenchement intempestif de faisants-fonction plutôt que de mieux prévoir les besoins en effectif, et promouvoir des PNC pour qui **l'ascenseur social est largement ralenti**.



Comme en plus cette rentrée est synonyme de **menace d'attrition significative de notre activité** et donc de nos emplois, **que penser du timing de la présentation de ce dispositif aux organisations représentatives du PNC ?**

5 mois sont passés depuis l'entrée en vigueur de cette disposition réglementaire, mais cette évolution arrive au moment même où **les besoins de la sélection 038 sont affinés...**

Quand on parle de promotion "au choix" le terme est judicieusement utilisé, il ne s'agit aucunement de mérite mais bien du choix de certains PNC par d'autres PNC.

Non, nous ne rentrerons pas dans une vilaine polémique sur d'éventuelles cooptations basées sur des éléments non professionnels, car nous jugeons dans l'ensemble le **chapitre "promotion" de notre ACG équilibré et protecteur**.

Mais force est de constater qu'il est au fur et à mesure dévoyé par des campagnes de recrutement dont **nous ne maîtrisons pas les critères de choix ou de non-choix**: PNC J, référents produit ou Ventes à Bord, SST, vols spéciaux, etc... Demain les faisants-fonction CC.

Certain(e)s se voient ensuite expliquer qu'ils ne peuvent être présentés au choix, non pas qu'ils ne soient pas bon, mais comprenez, cet autre élément est référent ceci, Phoenix cela...

Cela participe grandement au sentiment, destructeur pour la cohésion équipage, qu'il existe un vivier de PNC 1ers de la classe, qui auraient les dents tellement développées qu'ils en rayeraient les parquets des secteurs.



Alors les entourloupes à l'Accord Collectif ça suffit !

CHANGEMENT DE TRAJECTOIRE ?

L'entreprise n'a certes pas besoin de notre assentiment pour mettre en place ce projet prévu pour démarrer au 1er octobre. N'empêche que dans le contexte actuel, **cette provocation sera créatrice d'une tension supplémentaire, inutile, et largement évitable**.

Nous attendons de la Direction qu'elle forme lors des maintiens des compétences l'ensemble des HST au travers d'un module supplémentaire.

DIRECTION DU PNC, NOUS ATTENDONS LA REMISE DE GAZ !

Vos Délégués UNAC sont à votre écoute. 01 41 56 40 76 / 01 41 56 40 77

ADHÉSION UNAC-CGC - 3, place de Londres - 95727 Roissy CDG cedex

Nom :

Matricule :

Adresse Postale :

Tél :

Mail :

L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.